

FORMATION FÉDÉRALE 2020-2021

Formation au Brevet Fédéral 2^{ème} degré (BF2)
ENTRAINEUR option lutte ou disciplines associées (DA)

CONVENTION DE STAGE

Joindre au dossier d'inscription
A retourner à la FFL pour le 15 décembre 2020 dernier délai

La présente convention est conclue entre :

La fédération française de lutte et disciplines associées, représentée par son président, monsieur Alain BERTHOLOM,

La structure qui accueille le stagiaire (club affilié à la FFL ou comité régional ou structure identifiée dans le PPF) :

Représentée par son (sa) président(e), M. (Mme) :

et

Le(a) candidat(e) stagiaire, licencié à la FFL, M. (Mme) :

Article 1 - Objet

Cette convention a pour objet de fixer les engagements respectifs entre la FFL, la structure qui accueille le stagiaire (club affilié FFL ou comité régional ou structure identifiée dans le PPF) et le candidat stagiaire dans le cadre de son accompagnement à l'examen fédéral d'entraîneur dans l'option choisie.

Article 2 - Engagement du candidat

Le candidat s'engage à :

- Suivre l'intégralité de la formation proposée dans l'un des centres nationaux
- Suivre l'intégralité du stage en club conventionné (entraînement et suivi en compétition)

Article 3 - Engagement de la structure qui accueille le stagiaire

La structure s'engage à :

- Identifier un tuteur de stage en activité, au minimum titulaire d'un BF2 ou d'un diplôme d'état dans l'option présentée lors de l'inscription du candidat.
- Attribuer au candidat la prise en charge d'un groupe de compétiteurs, au minimum catégorie U15 ou équivalent pour les disciplines associées, sur au moins 70 heures d'action pédagogique et au moins 30 heures en compétition.
- Contribuer, le cas échéant, à la préparation du candidat à l'examen de la maîtrise noire ou équivalent pour les disciplines associées, sur un minimum de 50 heures de pratique.

Article 4 - Engagement de la FFL

La FFL s'engage à :

- Programmer une formation au brevet fédéral 2^{ème} degré d'entraîneur dans l'option choisie par le candidat, lui permettant de satisfaire à l'ensemble des unités de compétences nécessaires à l'obtention du diplôme visé.
- Coordonner la formation par l'intermédiaire du responsable du centre national choisi par le candidat.

- Mettre en place une session d'examen, une session de rattrapage si nécessaire, au cours de la saison sportive 2020/2021.

Article 5 - Identité du tuteur

NOM : Prénom :

Tél : Email :

N° de licence :

Niveau de qualification (BF2 minimum ou diplôme d'état dans l'option requis) :

Article 6 - Rôle du tuteur

Le tuteur veillera à accompagner le candidat stagiaire tout au long de sa formation dans la structure sur notamment :

- La préparation des séances d'entraînement au regard d'objectifs à atteindre.
- La pertinence des contenus (technico tactique, physique) proposés.
- La pédagogie à adopter en fonction du public visé.
- Le suivi d'athlètes en compétition.

Article 7 - Identité du candidat stagiaire

NOM : Prénom :

N. de licence :

Tél : Email :

Article 8 - Durée

Cette présente convention est établie pour la saison sportive 2020-2021.

Le président de la FFL

Alain BERTHOLOM

Fait le :

A :

Signature

Le (la) président(e) de la structure

Prénom, NOM

Fait le :

A :

Signature

Le (la) candidat(e)

Prénom, NOM

Fait le :

A :

Signature